

Procès-verbal du Comité Syndical du SMICA

Du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le treize octobre,
A 15h00,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 octobre 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 26.

13 membres présents, 2 membres représentés, 11 membres absents.

Membres présents : Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Michel ARTUS.

Membres absents : Anne CALMELS, Anne-Marie CONSTANTS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 15h10

Madame Florence CAYLA est nommée secrétaire.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du dernier Comité Syndical ;
- Modification de membres ;
- RH (Temps partiel thérapeutique et temps partiel sur autorisation) ;
- Modification cotisations ;
- Participations Aveyron Innovation 2024-2025 ;
- Point d'information sur l'infrastructure ;
- Décision modificative ;
- Revue des compétences déléguées au Président ;
- Questions diverses.

1/ Approbation du Procès-verbal du 29 avril 2025 (20251013_1)

Rapport de présentation :

Sans objet

Teneur des débats :

Aucun

Délibération :

Monsieur le Président présente et commente un à un les différents points du PV de la réunion du Comité Syndical du 7 juillet 2025 ayant donné lieu à délibération, à savoir :

- Approbation du PV du dernier Comité Syndical ;
- Adhésion de nouveaux membres ;
- Convention PCRS avec l'IGN ;
- Convention médecine professionnelle ;
- Adhésion à Aveyron attractivité (évolution du montant) ;
- Adhésion service archivage CDG12 ;
- Mise à jour du plan de financement du SOC pour le FNADT ;
- Evolutions Aveyron Innovation ;
- Décision modificative ;

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le PV du Comité Syndical du 7 juillet 2025

2/ Adhésion de nouveaux membres (20251013_2)

Rapport de présentation :

Peu ou pas d'OPSN sur les questions du numérique dans le Tarn. Besoins exprimés par ces collectivités. Connaissance du SMICA par le biais d'une commune adhérente.

Teneur des débats :

Aucun.

Délibération

Monsieur le Président appelle le Comité Syndical à statuer sur une demande d'adhésion de nouveau membre formulée depuis le dernier Comité Syndical en date du 7 juillet 2025 :

-Communauté de communes Haut Languedoc

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

ACCEPTE l'adhésion au SMICA de la Communauté sus mentionnée,

SOLLICITE les services de la Préfecture pour rédiger un arrêté définissant le nouveau périmètre du syndicat,

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

3/ RH**Rapport de présentation :**

Nécessité de délibérer quant aux modalités du temps partiel thérapeutique mais aussi du temps partiel sur autorisation.

Procédure : saisine CST et délibération ensuite.

Teneur des débats :

Aucun.

Délibération

Sera prise à l'issue de l'avis du CST.

4/ Cotisations 2025- ajouts (20251013_3)**Rapport de présentation :**

Tarif de groupe nécessaire pour répondre au besoin de collectivités qui désirent former des groupes importants mais qui sont freinés par le prix.

Teneur des débats :

Il conviendrait d'informer les communautés de communes qu'elles peuvent compléter l'effectif en proposant aux communes de se joindre à la formation éventuellement.

Délibération

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que dans le cadre de la mise en place du pôle formation du SMICA, il a été décidé de fixer un prix de 300€ par personne et par jour pour une formation « catalogue » créée et dispensée par le SMICA (délibération 20240910_3).

Après plusieurs mois de fonctionnement de ce pôle formation, il est nécessaire de créer un tarif de groupe afin de répondre à un besoin des collectivités adhérentes au SMICA qui souhaiteraient bénéficier d'une formation en leur sein. Il s'agit de répondre à la formation de groupe de personnes (pour le présenter positivement); le tarif initial ayant été pensé pour qu'une ou 2 personnes d'une même collectivité participe à une formation catalogue

Aussi, le Président propose de créer un nouveau tarif :

- **Formation de groupe** (maximum 12 personnes)
Plafond fixé à 1200 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le montant des cotisations telles que présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

5/ Evolutions Aveyron Innovation (20251013_4)**Rapport de présentation :**

Le Président rappelle l'historique avec Aveyron Innovation. Il indique qu'une révision du périmètre centrée sur les objets connectés a eu lieu cet été et qu'une réduction de la participation du SMICA a été votée.

Cela a eu pour conséquence de remettre à plat les sommes dues par le SMICA.

Au final, et pour solde de tout compte en 2024, le SMICA est redevable de 16 418,60 € ; Pour 2025, la participation s'élève à 25 608€.

Il indique également que pour 2026, il n'y aura pas de numéraire mais la participation du SMICA se résumera à la mise à disposition d'un agent.

Teneur des débats :

Florence CAYLA indique qu'il lui semble que le GIP se met désormais en place de manière plus opérationnelle et indique sa satisfaction quant au fait que les messages ont été entendus, notamment par le Président VIALA.

Les élus indiquent qu'il faut désormais suivre l'expérimentation sur les objets connectés et voir quelle va être la place du SMICA.

Délibération

Vu la convention constitutive du GIP « Agence départementale de l'innovation, du numérique et de l'énergie » approuvée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023 ;

Vu le décret 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Groupement du 27 juin 2025 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du Groupement du 27 juin 2025 ;

Vu la délibération 20250707_8 du SMICA portant évolutions d'Aveyron Innovation,

Vu l'avenant à la convention constitutive d'Aveyron Innovation,

Monsieur le Président rappelle que l'avenant à la convention constitutive du GIP prévoyait une évolution des participations comme suit :

-70% pour le Conseil Départemental de l'Aveyron ;

-25% pour le SIEDA ;

-5% pour le SMICA.

Dans le même temps, il rappelle que ces évolutions ont eu pour conséquence un transfert de la compétence inclusion numérique et le retour de l'agent qui était mis à disposition du GIP par le SMICA sur ces questions.

En outre, Aveyron Innovation a bénéficié d'un financement de la part de l'ANCT dans le cadre du déploiement de la feuille de route départementale du Programme national « France Numérique Ensemble ».

Ce financement doit être rétrocédé au SMICA, désormais seul acteur départemental en la matière.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le transfert du financement France Numérique Ensemble

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

6/ Point d'information sur l'infrastructure d'hébergement

Rapport de présentation :

La DGS fait un rapport sur le service hébergement des données et indique toutes les actions (qu'elles soient financières ou organisationnelles) qui ont permis de rationaliser ce service et tenter de trouver un équilibre financier.

Elle indique également les pistes de réflexion pour les années à venir.

Teneur des débats :

Ces travaux sont salués par les élus et ils se félicitent de disposer d'un outil comme le SMICA qui place l'Aveyron comme une tête de proue, même au niveau national.

Délibération

sans

7/ Décision modificative (20251013_5)

Rapport de présentation :

Voir point sur Aveyron Innovation

Teneur des débats :

Sans

Délibération

Vu les articles R314-227 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20240219_6 portant vote du BP 2024 du SMICA,

Vu la délibération 20240219_7 autorisant la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée,

Monsieur le Président indique au Comité syndical qu'une décision modificative doit être adoptée afin de tenir compte d'éléments nouveaux qui n'étaient pas connus au moment du vote du BP.

Ces mouvements sont retracés dans le tableau ci-dessous.

12202 Code INSEE	SYNDICAT MIXTE (SMICA) Budget SMICA	DM n°2 2025
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modification n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	18 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	42 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	61 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	61 000.00 €	0.00 €	61 000.00 €
Total Général		61 000.00 €		61 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la décision modificative du BP 2025 du SMICA

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération

8/ Revue des compétences déléguées au Président

Marchés publics	Rédaction des pièces des marchés publics : signé Lancement du marché SIG Rédaction en cours du marché matériel reconditionné Consultation sur la location d'emplacement pour le serveur
Contrats d'assurance	
Aliénation de gré à gré jusqu'à 4600€	
Honoraires	
Ester en justice	
Accidents des véhicules	
Lignes de trésorerie (jusqu'à 400 000 euros)	
Demande de subventions	

9/ Informations diverses

-Question relative aux locaux de Burloup

Début du chantier cet été en présence de Jean-Louis GRIMAL. L'ensemble devrait être livré fin 2026.

Le SMICA a renouvelé ses interrogations quant au cout et à la question du stationnement des véhicules utilitaires remplis de matériel.

Cependant, à terme, nécessité de déménager car le CDG va vouloir récupérer ses locaux.

-Information sur la tenue de l'AES le 11 décembre 2025.

La séance est levée à 16h42

Fait à Rodez, le 14/10/2025

Le Président, Jean-Louis GRIMAL